

## □ LES FEMMES EN AFFAIRES □

**À** la fois conséquence et symbole d'un profond changement de valeurs, la place que prennent les femmes dans la vie économique — depuis peut-être une quinzaine d'années — a gagné en importance et en visibilité. Une des manifestations les plus évidentes de ce rôle longtemps occulté est celui des femmes que, depuis 1975, on appelle « collaboratrices » ou encore « co-entrepreneures ».

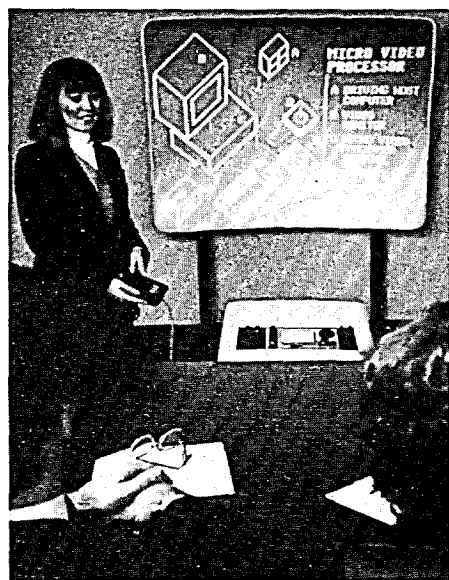
Elles seraient plus de 560 000 au Canada, et on estime que leur apport représente environ 3 p. cent du PNB, soit 9 milliards de dollars. Si elles œuvrent majoritairement dans le domaine agricole (53 p. cent), on les retrouve aussi dans la PME (43 p. cent) et dans les bureaux professionnels (4 p. cent).

Pourtant, en 1984, seulement 40 p. cent d'entre elles recevaient un salaire et à peine 16 p. cent détenaient des parts dans l'entreprise. Quant au statut d'associées, un maigre 1,4 p. cent de collaboratrices y avaient accès.

En 1975, au moment où l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) profitait de l'année de la femme pour se pencher sur la situation des femmes qui travaillaient avec leur mari, seulement 12 p. cent recevaient un salaire.

Bien sûr, il y a eu des progrès. Depuis 1982, la femme collaboratrice peut réclamer, en cas de divorce ou de décès, une prestation compensatoire pour son apport à l'enrichissement du patrimoine familial. Mais encore faut-il qu'elle puisse le prouver à la satisfaction du tribunal. C'est à elle qu'incombe le fardeau de la preuve.

La collaboration à l'entreprise familiale est peut-être le biais le plus ancien par lequel la femme est entrée dans la vie économique pour y jouer un rôle



actif. Plus récemment, les femmes ont carrément envahi le marché du travail. Entre 1977 et 1985, leur présence sur le marché du travail s'est accrue de 40 p. cent.

Plus récemment encore, quoique d'une façon qui demeure marginale, elles ont commencé à grimper les échelons pour occuper les postes de cadres juniors, intermédiaires ou supérieurs.

« Il ne faut pas se raconter d'histoires. Le pourcentage de femmes siégeant sur des conseils d'administration atteint à peine 2 p. cent. » Une situation qui s'explique par plusieurs facteurs.

« Le premier obstacle, c'est le stéréotype du manager qui ressemble comme un frère jumeau au stéréotype masculin : agressivité, autorité, pouvoir. Ensuite, il y a un principe, bien connu en sociologie des organisations, qui s'appelle l'homogénéité au sommet : plus on s'élève dans la hiérarchie, plus les critères de compétence sont flous. On se protège donc contre l'ambiguïté en choisissant des gens qui nous ressemblent. C'est, entre autres, ce qui

explique que plusieurs femmes préfèrent les titres masculins, synonymes de postes prestigieux, aux appellations féminisées, associées aux fonctions subalternes. »

« De plus, le seul et unique modèle de carrière suppose que, pour sortir du rang, il faut avoir fait sa marque entre 25 et 35 ans : l'âge précis où les femmes songent à la maternité. Et comme, dans la grosse majorité des cas, elles sont toujours plus responsables que les hommes de la parentalité... Enfin, quatrième et dernier obstacle, elles sont peu présentes dans le réseau informel des clubs sociaux.

Le monde de la haute direction est donc encore un monde d'hommes. Le complet-cravate y demeure très prisé, les rendez-vous chez le pédiatre, très malvenus. Pour y avoir accès, les femmes doivent mettre toutes leurs énergies à minimiser les différences.

Sous-estimées, sous-utilisées et souvent sous-payées — on estime que, toutes variables ajustées, dans le monde des cadres, les femmes se retrouvent encore avec des salaires de 10 à 15 p. cent inférieurs à ceux des hommes —, de plus en plus de femmes choisissent de lancer plutôt leur propre entreprise. En 1978, 68 p. cent des Canadiens qui avaient fondé une nouvelle entreprise étaient, en fait, des Canadiennes. Et la tendance semble se maintenir.

Francine-C. McKenzie, présidente du Conseil du statut de la femme, souligne que, selon une étude canadienne, « le taux de survie de leur entreprise serait deux fois supérieur à celui des entreprises fondées par des hommes » □

(Tiré d'un texte paru dans l'édition de mars-avril 1987 du magazine *Le Devoir* économique et intitulé : *Les femmes en affaires : une minorité plus que visible.*)